

France
Assos
Santé
La voix des usagers



ENQUÊTE CPTS

- **L'objectif de cette enquête est de mesurer :**
 - le niveau de connaissance par les associations des CPTS
 - leur désir d'implication
 - les attentes vis-à-vis de France Assos Santé par rapport à ces CPTS



32 associations répondantes – Profils

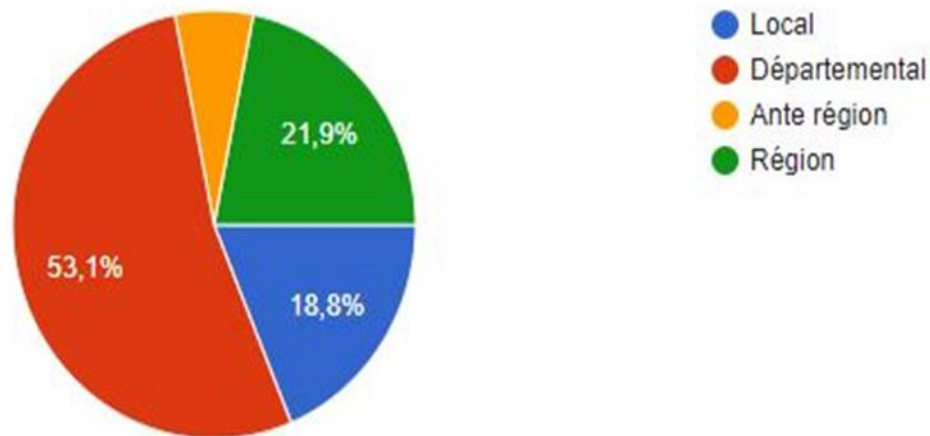
Collège	Nombre de répondants	Pourcentage
Malades	14	44%
Personnes âgées	1	3%
Handicap	4	12,5 %
Familles	2	6,25%
Consommateurs	4	12,5 %
Qualité, sécurité des soins	4	12,5 %
Non renseigné	2	9,3 %



Territoires d'intervention des associations

Quel est le territoire d'intervention de votre association ?

32 réponses



Anté région 6,3 %



- **Local :**

- Nord Moselle (Thionville Porte de France) et Nord Meurthe et Moselle (Longwy)
- Strasbourg
- Strasbourg et proche banlieue
- Nancy et environs (30 km)
- Haut Rhin
- Sélestat

- **Départemental :**

Département	Nombre D'associations
10	1
51	2
52	1
54	4
55	1
57	1
67	4
68	2
88	1

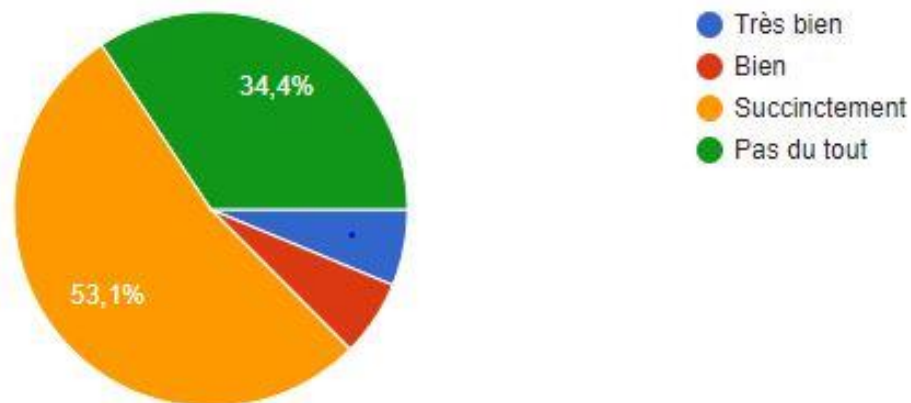
- **Ante région : Alsace (1 association) et Champagne Ardennes (1 association)**



Niveau de connaissance des CPTS

Connaissez-vous les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

32 réponses

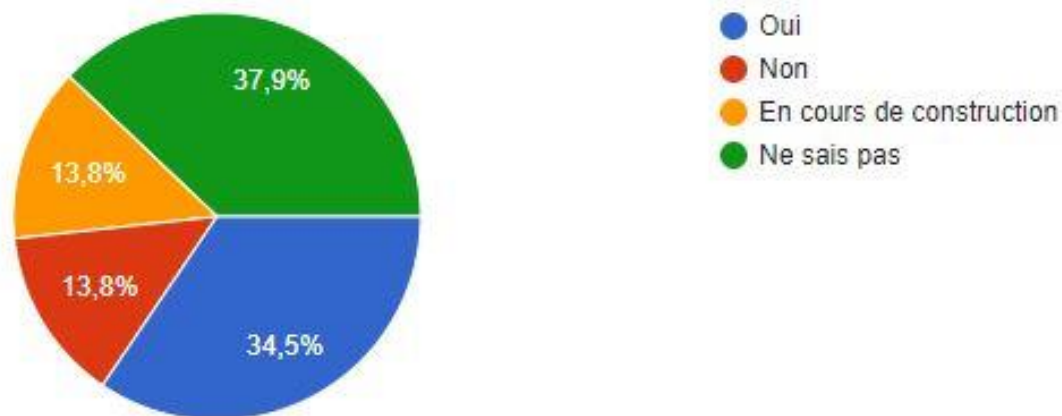


Très bien (6,3 %) - Bien (6,3%)



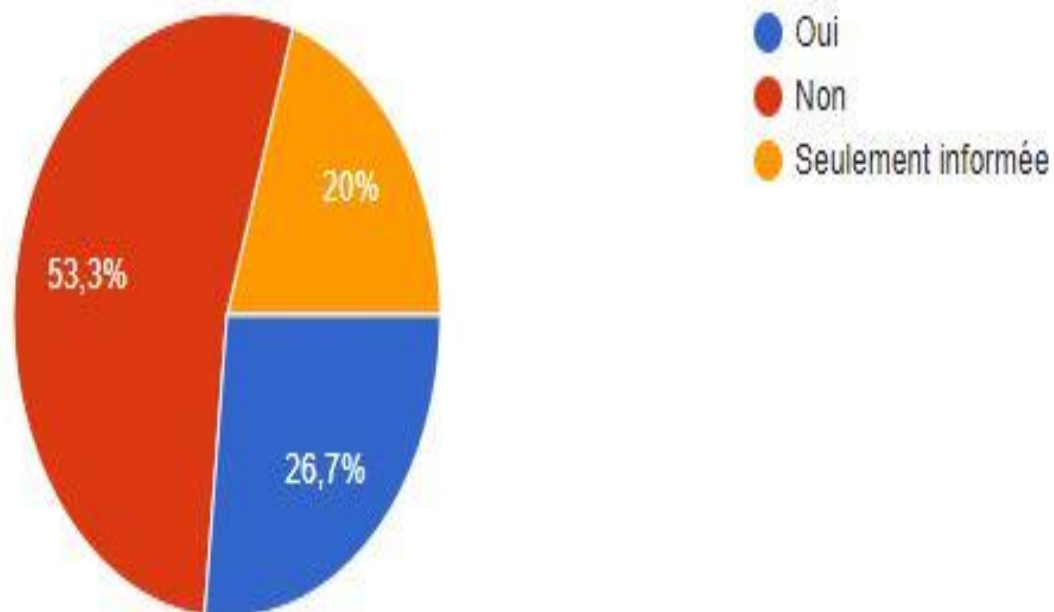
A votre connaissance, est-ce que des CPTS existent sur le territoire d'intervention de votre association ?

29 réponses



Votre association est-elle impliquée ou en cours d'implication au sein d'une de ces CPTS ?

15 réponses



Volonté d'implication des associations dans les CPTS

Niveau d'implication souhaité	Réponses
Une implication dans des groupes de réflexions	27,50%
Un représentant au sein de la gouvernance	27,50%
Un partenariat	17%
Indécis	14%
Ne souhaite pas s'investir	14%



Attentes vis-à-vis de France Assos Santé sur le sujet des CPTS

- Information sur la mise en place des CPTS
- Formation pour les associations et acteurs associatifs qui s'y impliqueront
- Echanges
- Une écoute active et une représentation efficace de la Santé mentale
- Faire l'interface entre les deux (CPTS- Associations)
- Pouvoir travailler sur les questions du futur
- Retour sur ce qui se passe ailleurs
- Implication importante
- Groupe de travail préalable
- Implication pour amener les PS, ES et usagers à s'engager dans ce projet
- Information du grand public





Où en sommes nous aujourd'hui ?

Les seules places attribuées officiellement à des représentants des usagers dans les CPTS sont prévues par l'Arrêté du 21 août 2019 portant approbation de l'accord conventionnel interprofessionnel santé signé le 20 juin 2019 : un représentant de France Assos siège à la commission mixte paritaire nationale (CPN) et un représentant de France Assos Santé siège dans chaque commission mixte paritaire régionale (CPR).

Post accord conventionnel Interprofessionnel (ACI) projet déposé- accepté – financé – un peu tard pour nous !

- En Grand Est nos représentants à la CPR sont :

Titulaire : Jean-Michel MEYER

Suppléant : Jean PERRIN

En dehors de cela, les textes sont muets sur la participation d'usagers/de représentants d'usagers dans les CPTS.



Les missions de la Commission mixte Paritaire Régionale :

- Veiller au respect des dispositions du présent accord au niveau régional ;
- Suivre la montée en charge des contrats conclus conformément au contrat type
- Emettre un avis en cas de difficultés de mise en œuvre des contrats conclus conformément au contrat type
- Suivre l'impact des missions mises en œuvre par les communautés professionnelles de la région sur l'offre de soins.



Pourquoi s'impliquer en tant qu'association agréée ?

- En raison des compétences et expériences des représentants des usagers sur les besoins et les attentes des usagers qu'ils représentent
- Pour participer à l'élaboration de la communication dont les habitants ont besoin pour mieux connaître les acteurs de santé et les projets en place sur leur territoire de proximité
- Afin d'être éclairant dans les prises de décisions en apportant le regard de l'utilisateur de ces services
- Pour collaborer ou encourager des actions de santé comme des actions de prévention
- Pour aider à lutter contre les exclusions sociales, économiques et citoyennes.



Comment s'impliquer en tant qu'associations agréées ?

- L'implication des membres de France Assos Santé (des Union Régionales des Associations Agréées d'usagers du Système de Santé) dans les instances régionales suivantes : - Dans **le comité de suivi régional des CPTS**, géré par l'ARS, et à la commission paritaire régionale de suivi de l'ACI, gérée par l'Assurance maladie - Dans **l'instance régionale d'instruction des CPTS** qui émet un avis sur chaque projet de santé.
- **La participation des associations d'usagers aux projets de CPTS sur les territoires** : parties prenantes à l'élaboration du diagnostic de santé du territoire de la CPTS ainsi qu'à la réalisation des actions du projet de santé de la CPTS, en s'impliquant sur les chantiers engagés qui les concernent (actions de prévention, lien ville /hôpital etc.)
- **Les représentants des usagers dans les conseils territoriaux de santé** dit « CTS » doivent être partie prenante à la **construction des indicateurs et à l'évaluation** des actions des CPTS des territoires concernés.

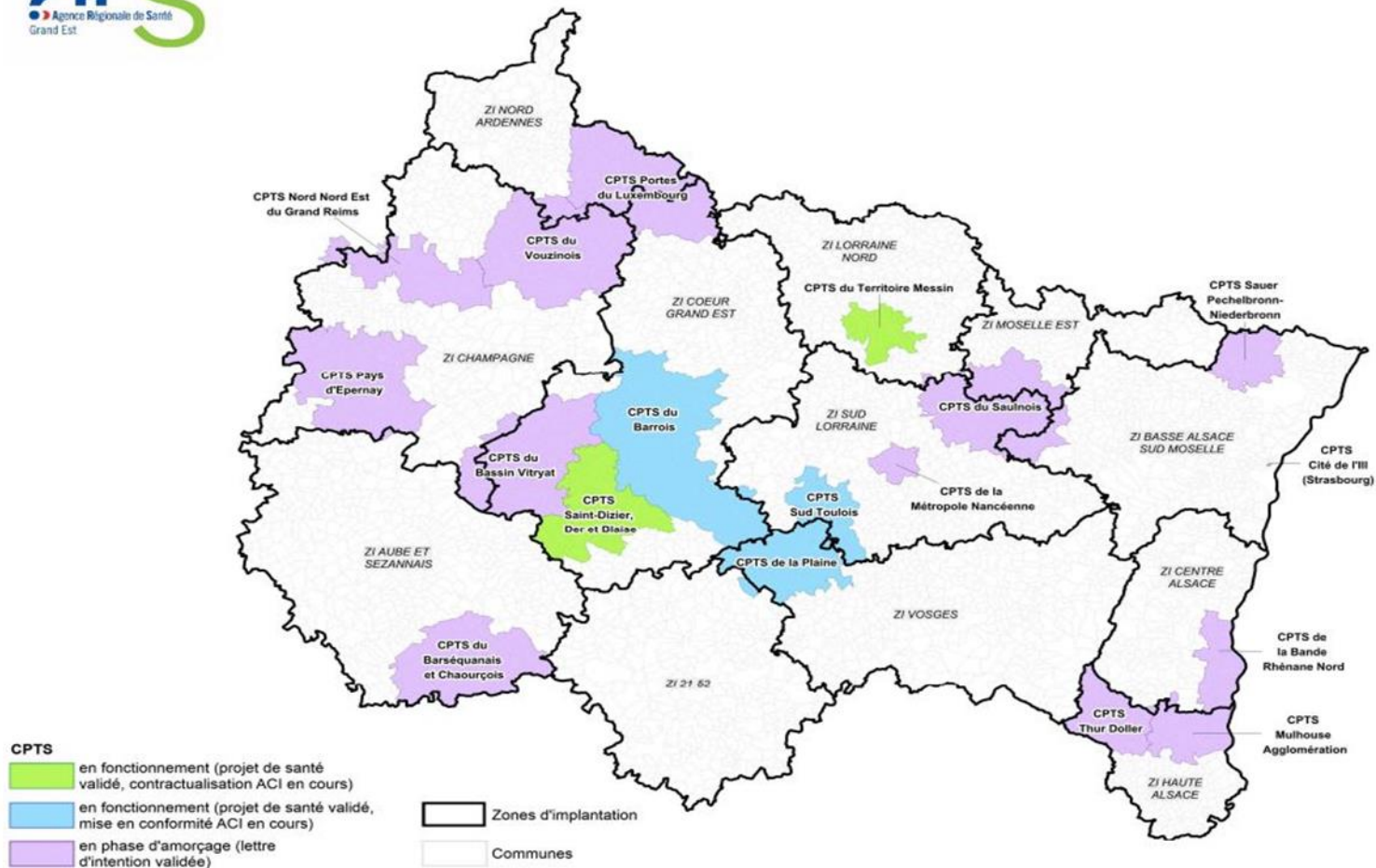


Où - La place des usagers dans la gouvernance de la CPTS (facultative)

- Une participation sans formalisation (place consultative) du RU au conseil d'administration de la CPTS (hypothèse minimale)
- Une participation avec droit de vote au conseil d'administration de la CPTS
- Une participation via « collège des usagers » au conseil d'administration de la CPTS (hypothèse Maximale)



Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)



Source : ARS Grand Est, DSDP - janvier 2020
Réalisation : ARS Grand Est, DQPI, AES - février 2020

2 en fonctionnement, 3 en cours de conformité, 12 en cours de constitution, 24 projets en construction

A terme : 40 CPTS en Grand Est

www.france-assos-sante.org/grandest



Quel plan d'action ?

